

Dans 24 mois, nous serons dans l'impasse

Le Gujanais Nicolas Mayer a été élu délégué national du syndicat CGT des personnels de l'administration en mer. Il dépeint une situation alarmante.



« Si l'on ne maintient pas la vigilance, on sera vite débordés et cela peut avoir des conséquences terribles sur la filière. » PH. S. M.

Contrôleur aux Affaires maritimes, le Gujanais Nicolas Mayer vient d'être élu secrétaire général du Syndicat national des personnels de l'administration de la mer (SNPAM-CGT). Il dresse sans concessions le bilan très noir d'une profession en danger.

Les Affaires maritimes ont été refondues entre la Direction interrégionale de la mer (Dirm) et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Quelles sont les conséquences de cette refonte ?

Les craintes que nous avons exprimées en 2008 et en 2009 se sont vérifiées. Les missions restent les mêmes, mais les unités ont été éclatées. Certains agents accomplissent des missions relevant des deux entités. Cela devient très compliqué. Dans le même temps, les réductions d'effectifs se poursuivent. Le mouvement de grève, qui a eu lieu en février pour dénoncer cette situation, a été suivi par 85 % des agents.

Concrètement, la sécurité est-elle en jeu ?

Évidemment. Je prends l'exemple le plus extrême mais bel et bien réel. Dans le Sud-Est, une seule personne suit 562 navires à elle toute seule, alors que le maximum est de 200 visites par an... par binôme. Conséquence : des autorisations de naviguer sont délivrées sans contrôle. Or, je rappelle que si un emploi en mer génère quatre emplois à terre, la pêche reste le premier secteur accidentogène !

La CGT s'est battue contre le décret concernant la sécurité des navires qui prévoyait que les contrôles, jusqu'ici assurés par les Affaires maritimes, soient confiés à des sociétés privées. Nous avons obtenu gain de cause pour les bateaux de moins de 12 mètres. Nous gardons nos prérogatives, mais devons diminuer la fréquence des contrôles...

Mais pour les plus de 500 tonneaux, nous n'avons pas été écoutés et ce sont à présent des sociétés privées qui vont prendre en charge le volet sécurité, avec les conflits d'intérêt que l'on peut attendre...

Et selon vous, la question des effectifs prend là aussi tout son sens...

Évidemment. Sera-t-on sur des critères objectifs ou sur de l'adaptation aux effectifs du service ? En clair, on contrôlera ce que l'on sera en capacité humaine de contrôler. Nous avons clairement démontré que sur les 2 800 emplois actuels, il nous en manquait 100 au niveau de l'inspection et de la sécurité, 80 pour le contrôle et la surveillance et 20 au niveau des cultures marines. Nos services sont constamment pris en tenaille entre la sécurité des navires et le contrôle des pêches qu'ils doivent assurer à effectif constant ! La grève de 2010 a dénoncé le non-respect des amplitudes journalières. Durant dix mois les agents ont arrêté de faire des heures supplémentaires et de travailler la nuit et les week-ends. Bilan, le ministère a ouvert un groupe de travail... Le mouvement se poursuit. Derrière tout cela, ce sont des vies qui sont en jeu. Si on ne maintient pas la vigilance, on sera vite débordés et cela peut avoir des conséquences terribles pour la filière.

Cet été, le sous-préfet a publiquement reconnu que les unités territoriales des Affaires maritimes n'avaient pas les moyens d'assurer leurs missions. La prise de conscience est là ?

Les directeurs interrégionaux disent la même chose : dans l'état actuel, nous ne pouvons pas assurer nos missions de service public. On a fait un beau Grenelle de la mer (1). Mais si rien ne change, d'ici vingt-quatre mois, nous serons dans l'impasse. On est en train de marcher au bord du toit. C'est un véritable gâchis. Les agents sont exaspérés, las et ce sont toutes des personnes animées d'un haut niveau de conscience professionnelle. Et l'on n'est pas sans risque d'un rappel à l'ordre de l'Europe. Je rappelle que nos missions sont communautaires et qu'en 2005 la France a été condamnée à payer plus de 80 millions d'euros pour défaut de contrôle des pêches. Le Gouvernement a payé en une seule fois ce qu'il aurait pu étaler en quarante ans...

(1) En 2009, Nicolas Mayer avait participé au Grenelle de la mer (voir édition du 4 mai 2009).